

# La lettre du SISCODIPE

Bulletin d'information



Février 2000

N° 4

## Une fin d'année difficile

La tempête qui a frappé l'Est de la France les 25 et 26 décembre 1999 a durement affecté le département de la Moselle : arbres déracinés, toitures arrachées, conducteurs électriques sectionnés, poteaux cassés...

Sur le plan des réseaux électriques, les communes de Thionville, Yutz, Basse-Ham, Knutange, Nilvange, Algrange, Hayange, Serémange-Erzange, Fontoy, Angevillers Boulange, Neufchef, Volmerange, Moyeuve-Grande, Guénange, Illange ont été les plus touchées.

Le dimanche 26 décembre à 11 H 00, 17.000 clients étaient privés d'électricité. Grâce à l'intervention rapide des services d'EDF (et de certaines entreprises prestataires), l'électricité a été rétablie pour 15.000 clients dès 14 H 30. Seuls 200 clients manquaient d'électricité à 23 H 00. Ils ont été réalimentés, pour 150 d'entre eux, le lendemain. Pour les 50 derniers clients, le courant a été rétabli le mardi 28 décembre avant midi.

Les dégâts ont été encore plus importants dans d'autres secteurs. Le concessionnaire a, par conséquent, été appelé à mettre à disposition des centres sinistrés ses moyens en hommes et en matériel.

Une cinquantaine d'agents ont ainsi rejoint la région parisienne, l'Est-Mosellan, les Vosges, la Meuse, la Marne ou le Sud-Ouest. Des retraités de notre région se sont également joints aux équipes de dépannage.

En qualité de Président du SISCODIPE, j'ai tenu à remercier le concessionnaire pour la qualité et la rapidité de son intervention. Dans cette période d'ouverture à la concurrence sur le marché européen, cette tempête est venue rappeler l'importance et l'intérêt de cette mission de service public à laquelle nous sommes tant attachés.

Elle a démontré également que l'enfouissement des réseaux n'a pas qu'un avantage esthétique et qu'il conviendra, dans ce domaine, d'intensifier encore nos efforts.

François ALBANE

## Effacement de réseaux

Le programme d'effacement de réseaux 1998 vient de s'achever. Il se solde par un montant total de subventions de 1.745.040,35 F.

Si ce résultat peut paraître satisfaisant, puisqu'il approche les 2.000.000,- F attribués par le concessionnaire, il reste encore perfectible. Une part importante des travaux subventionnés n'ont été réalisés qu'à la fin de l'année 1999, soit presque deux ans après leur inscription. Au terme de l'exercice 1998, seuls 373.394,- F ont pu être versés aux communes, ce qui est pénalisant par rapport au concessionnaire, à qui on réclame une enveloppe financière de 2.000.000,- F.

Ce "décalage" dans le temps doit nous inciter à développer l'expérience engagée dans le cadre du programme 1999, où le Comité a décidé de traiter conjointement les dossiers de deux années (1999 et 2000). Outre une souplesse incontestable en matière de gestion des dossiers, ce nouveau traitement a permis d'autoriser, dès 1999, le lancement d'un volume d'opérations deux fois plus important. On constate au début de l'année 2000 que 626.411,- F ont été versés aux communes et qu'un grand nombre d'opérations sont en cours et devraient connaître un achèvement rapide.

L'exercice 2000 va certainement démontrer que le système doit encore être amélioré, notamment par rapport aux communes qui n'ont pas encore engagé leurs chantiers, alors qu'il est de la plus haute importance pour le syndicat que ces travaux soient payés avant la fin de l'année.

Il faudra vraisemblablement introduire un système de glissement, permettant d'écarter du programme 1999-2000 les chantiers en retard, au profit d'opérations classées en liste d'attente, mais achevées.

Le Bureau va engager une réflexion à ce sujet, dans le souci de présenter au concessionnaire, en fin d'année, un taux de consommation des crédits proche de 100 %. C'est un élément important dans la négociation de la prochaine enveloppe financière (2001-2003).

## **Le contrôle du concessionnaire**

Le SISCODIPE organise, depuis 1999, un contrôle du concessionnaire, dans le but de vérifier la bonne exécution du contrat de concession.

Ce contrôle revêt deux aspects :

- Un contrôle en continu : le syndicat recense et répercute sur EDF les problèmes rencontrés par les communes à propos du réseau électrique concédé : lignes distendues, poteaux vétustes, installations dangereuses, élagage, défaut d'entretien ...
- Un contrôle ponctuel, en fin d'année, pour vérifier sur place les données comptables, financières ou techniques communiquées par EDF dans son compte rendu d'activité : qualité de l'électricité fournie, satisfaction des usagers, amortissement du réseau, calculs des redevances versées ...

Pour mener à bien ce contrôle, qui présente un grand intérêt pour les communes, le SISCODIPE a besoin d'informations de la part des Maires. Nous vous invitons à signaler au syndicat tous problèmes relatifs au réseau de distribution et nous nous chargerons de solliciter l'intervention d'EDF.

**Adressez vos demandes :**

- par téléphone au 03.82.53.15.61

- ou par fax au 03.82.54.45.92

en indiquant le lieu précis où se situe le problème, le nom et les coordonnées de la personne à joindre. Le SISCODIPE vous tiendra informé de la suite accordée par le concessionnaire.

## **Redevance R2/1998**

Le Comité du 28 janvier a arrêté la liste des travaux subventionnés dans le cadre de la redevance R2/1998.

Il a décidé également d'ajouter aux factures de travaux acquittées par les communes, des frais de maîtrise d'oeuvre, sur factures (lorsqu'il y a intervention d'un organisme extérieur) ou sur la base d'un forfait calculé par le syndicat en utilisant un barème variant de 4% à 8%, en fonction du montant des travaux.

Ces frais seront subventionnés par le concessionnaire, aux taux habituels. Ils représentent toutes les dépenses directes ou indirectes (élaboration du projet, marchés, commandes, suivi du chantier, etc) supportées par les communes en plus du coût des travaux.

Les communes percevront par conséquent une subvention plus importante que prévue.

Un détail par chantier est joint au présent document pour préciser le calcul de la redevance. Celle-ci sera versée dans le courant de l'été, dès réception des fonds correspondants (EDF dispose d'un délai de versement jusqu'au 31 juillet).

**Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal de Suivi  
de la COncession de DIstribution Publique d'Electricité Pays des Trois Frontières**

**SISCODIPE: Mairie de Thionville - BP 30352 - 57125 THIONVILLE  
Téléphone 03 82 53 15 61 - Fax 03 82 54 45 92**